

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 février 2013**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Karine Fleury	Siège No 6 Alain Bahl

Le conseiller Louis Bissonnette est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2013-02-027

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 4 février 2013

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 14 janvier 2013

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Janvier 2013
- 5 Panneaux piste cyclable
- 6 Vente pour taxes 2013
- 7 Emploi d'été Canada 2013
- 8 Ville de Drummondville - Supralocaux
- 9 Formation ADMQ
- 10 Appui - Ville de Gaspé
- 11 OMH - Révision budgétaire 2013
- 12 Mandat avocat - compte en souffrance
- 13 Transport scolaire - Appui groupe de parents

Sécurité incendie

- 14 Achat Février 2013
- 15 Indexation salaire 2013
- 16 Embauche Sébastien Jacques - Pompier volontaire

Voirie

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 17 Dépôt certificat du résultat de la procédure d'enregistrement règl. 654-12
- 18 Dépôt certificat du résultat de la procédure d'enregistrement règl. 655-12
- 19 CPTAQ - Recommandation du conseil - Monsieur Jean-Guy Bisailon
- 20 Congrès de la COMBEQ - Gilles Mailloux
- 21 Projet service autoroutier - Mandat Monsieur Métivier, urbaniste

Loisirs et culture

- 22 Demande de commandite - Madame Emmanuelle Bahl
- 23 Subvention – Fondation L'Avenir en Héritage
- 24 Fondation L'Avenir en Héritage – Plan publicitaire
- 25 Loisirs - fabrication cantine

Général

Varia :

- 26 **Correspondance**
Correspondances reçues - Janvier 2013
- 27 **Période à l'assistance**
- 28 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-028

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2013, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2013-02-029

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2013, tels que présentés.

Fournisseur	Description	Montant
Affûtage St-Pierre Inc.	R2012-01-022 scie et aiguisage	185.34 \$
Strongco	Joint, roulement, huile, vis - Niveleuse	587.26 \$
Strongco	Cup, roller berring - Niveleuse	230.63 \$

Strongco	Cup, roller berring - Niveleuse	360.43 \$
Association des Chefs en	Cotisation annuelle ACISQ	252.95 \$
Centre de formation Éric Langevin inc	R2012-12-291 Trousse premiers soins	194.43 \$
Bell Mobilité	475-5374 / 7111 / 7150 du 01/01/13 au 31/01/13	104.70 \$
Bergeron Jean-Pierre	R2012-11-261 Essais annuels des pompes	750.00 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Ensemble de cum - Niveleuse	(221.15) \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Ensemble de cum - Niveleuse	109.79 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Filtre, courroie - Niveleuse	178.70 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Kit bague - Niveleuse	377.13 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Rondelle, bouchon, seal, anneau - Niveleuse	88.43 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Roulement - Niveleuse	885.19 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Jauge - Niveleuse	121.97 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Filtres, jauge de niveau, courroie - Niveleuse	650.35 \$
CMP Mayer Inc.	R2012-12-291 Hose tester, adaptateur, cap	3 420.51 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/01/13 au 31/03/13	771.19 \$
Commission scolaire des Chênes	R2012-09-217 Formation visite prévention résidence	327.00 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Nettoyeur, sac a déchet - Loisirs	39.97 \$
Groupe Maska Inc.	Phare, fitting pack	85.49 \$
Groupe Maska Inc.	Huile trans-hydraulique - Tracteur	158.94 \$
Groupe Maska Inc.	Huile transmission - Niveleuse	182.12 \$
Groupe Maska Inc.	Huile à transmission - Niveleuse	91.06 \$
Hamel Propane inc	Location réservoir propane du 01/01/13 au 31/12/13	27.59 \$
Hamel Propane inc	Location réservoir propane du 01/01/13 au 31/12/13	11.50 \$
Hamel Propane inc	Propane garage	227.78 \$
Hydro Québec	Bureau du 08/11/12 au 18/01/13	1 600.85 \$
Hydro Québec	Étang du 08/11/12 au 18/01/13	145.44 \$
Hydro Québec	Gloriette du 08/11/12 au 18/01/13	65.14 \$
Hydro Québec	Station pompage gloriette du 08/11/12 au 18/01/13	102.06 \$
Hydro Québec	Loisirs du 08/11/12 au 18/01/13	541.32 \$
Hydro Québec	Garage municipal 08/11/12 au 18/01/13	1 046.49 \$
Infotech	Formation taxation 2013	89.15 \$
Machinerie C & H inc	Cylindre, joystick - Tracteur	404.69 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Frais de cour - Dossier # 812-1307-045	589.94 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Changer seel de roue, de crank - Niveleuse	3 061.18 \$
Megaburo	Stylos, recharge, bloc ligné, chemise légal	61.16 \$
Megaburo	Lecture de compteur (52007 à 56272)	49.03 \$
MRC Drummond	Mutations - Décembre 2012	3.00 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-35 Fichier de certificat	20.00 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-35 Charges d'évaluation	269.09 \$
Oxy-Centre inc	Gun 15 '	327.95 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil février 2013	158.84 \$
Robitaille Équipement inc	Couteau, boulons, écrous - Niveleuse	729.86 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	3 446.11 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	386.01 \$
Station Cote et Fils	Antigel	43.50 \$
Usinage M.C. inc	Réparation shaft, face housing - Mack blanc	289.17 \$
Service Tech. Incendie Prov. Inc	Location de cylindre du 01/01/13 au 31/12/13	747.34 \$
Ville de Drummondville	Frais de cours - Constat 803777287	116.29 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Janvier 2013	37.80 \$

Wurth Canada Limited	Raccord 1/8 tuyau, écrou de sécurité	31.77 \$
Mailloux Gilles	Déplacement - Janvier 2013	37.38 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	24 599.86 \$

Fournisseur	Description	Montant
Service de sécurité ADT Canada inc	R2013-01-007 Frais de service du 01/01/13 au 31/12/13	458.06 \$
ADMQ	R2013-01-008 Abonnement annuel	670.15 \$
Junior Charpentier-Leclerc	R2012-10-247 Commandite 2013	500.00 \$
Cégep de Drummondville	R2012-12-301 Bourses étudiantes - Édition 2012-2013	350.00 \$
Centre du Pneu Patry inc	R2012-11-266 Pneus - Niveleuse	7 142.03 \$
COMBEQ	R2012-12-299 Adhésion 2013	327.68 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2013-01-023 Remboursement dépenses entretien bâtisse	955.03 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2013-01-024 Subvention Bal des Tuques	3 000.00 \$
Commission scolaire des Chênes	R2012-12-302 Récompense brigade scolaire 2012-2013	200.00 \$
C.R.S.B.P. Centre du Québec	R2013-01-007 Contribution municipale 2013	7 992.93 \$
Groupe Ultima inc	R2013-01-007 Renouvellement assurances	33 217.00 \$
Infotech	R2012-12-290 Contrat service du 01/12/12 au 30/11/13	5 618.24 \$
Infotech	R2013-01-010 Banque d'heures	1 126.76 \$
Les Éditions Juridiques FD	R2012-12-286 Renouvellement service mise à jour	388.50 \$
Megaburo	R2012-11-258 Achat photocopieur Canon	3 449.25 \$
Ministre du Revenu du Québec	Cotisation FSS - Relevé 1 2012	108.03 \$
MRC Drummond	R2013-01-007 Quote-part - Janvier et décembre 2013	8 435.79 \$
Mutuelle des municipalités du QC	Franchise pour dossier 130080-MM	500.00 \$
Réfrigération Pole Nord Ltée	R2013-01-006 Contrat annuel d'entretien	288.88 \$
R.I.G.D. Bas St-François	R2013-01-007 Quote-part - Janvier 2013	6 882.84 \$
SIUCQ-OMU	R2013-01-007 Contribution 2013	1 422.30 \$
SPAD	R2013-01-007 Quote-part - Janvier 2013	1 300.80 \$
Logiciels Première Ligne Inc.	R2013-01-017 Contrat annuel 2013	669.57 \$
CPU Service Inc.	R2013-01-021 Convention soutien technique biblio	563.38 \$
Lemire Suzie	R2013-01-019 Tract pour horaire collecte recyclage	110.42 \$
ARLPHCQ	R2013-01-022 Contribution 2013	100.00 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	85 777.64 \$

SALAIRES JANVIER 2013	
Salaires nets janvier 2013	19 776.81 \$
Remises provinciales janvier 2013	5 373.12 \$
Remises fédérales janvier 2013	2 436.65 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES JANVIER 2013	27 586.58 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JANVIER 2013	24 599.86 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JANVIER 2013	85 777.64 \$
TOTAL COMPTES À PAYER JANVIER 2013	137 964.08 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-030

5. PANNEAUX PISTE CYCLABLE

ATTENDU l'aménagement de la piste cyclable sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'installation de panneaux afin d'afficher l'interdiction de circulation de véhicules moteurs sur la piste cyclable telle que mentionnée dans le règlement 590-04 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire fabriquer des panneaux interdisant l'accès à la piste cyclable aux véhicules moteurs et d'en faire l'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-031

6. VENTE POUR TAXES 2013

ATTENDU QUE, en vertu Code municipal, les arrérages se prescrivent par deux (2) ans ;

ATTENDU QUE trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la municipalité pour la période se terminant au 31 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond durant le mois de mars 2013 en vue de vente pour non-paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu :

- Qu'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2011, et ce, dans les plus brefs délais ;
- Que cet avis inclut aussi le solde impayé au 31 décembre 2012 ;
- Que les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche, aux propriétaires concernés ;
- Que la liste des personnes endettées envers la municipalité soit déposée et adoptée au conseil du mois de mars 2013 ;
- Que ladite liste soit acheminée à la MRC de Drummond dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-032

7. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2013

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada accorde du financement aux employeurs du secteur public comptant 50 employés ou moins pour créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE la demande doit être présentée au plus tard, le 28 février 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de présenter une demande de subvention auprès d'emploi d'été Canada 2013, pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) responsable des loisirs et d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire à signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-033

8. VILLE DE DRUMMONDVILLE - SUPRALOCAUX

ATTENDU le compte de taxes municipales 2013 de la ville de Drummondville indiquant notre contribution 2013 concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal, d'une somme de 8 862 \$;

ATTENDU QUE cette somme est payable en 3 versements établis comme suit :

30 mars 2013 = 2 954 \$

30 juin 2013 = 2 954 \$

30 septembre 2013 = 2 954 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser les trois versements de notre contribution 2013, concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal au montant total de 8 862 \$, devant être faits en trois (3) versements soit le 30 mars 2013, le 30 juin 2013 et le 30 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-034

9. FORMATION ADMQ

ATTENDU le programme de formation gestionnaire municipal agréé permettant d'acquérir les compétences pour occuper la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier au sein d'une municipalité offert par l'association des directeurs municipaux du Québec ;

ATTENDU QUE l'avantage du programme est que la formation se fait en ligne ce qui permet de pouvoir suivre les cours à son rythme ;

ATTENDU QUE la première formation est "Reconnaître mes attitudes professionnelles à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier" au coût de 100 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE des frais d'ouverture de dossier de 70 \$ et de location annuelle de licence de 25 \$ sont à ajouter au total de la facture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation en ligne "Reconnaître mes attitudes professionnelles à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier" offert par l'ADMQ au coût total de 195 \$ plus taxes incluant les frais d'ouverture de dossier et de licence annuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-035

10. APPUI – VILLE DE GASPÉ

ATTENDU QUE la ville de Gaspé fut la 45^e municipalité québécoise à adopter le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens ;

ATTENDU QUE la compagnie Pétrolia veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville ;

ATTENDU QUE les élus(es) municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte tenu des risques de contamination des nappes phréatiques ;

ATTENDU QUE la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les élus(es) municipaux dans leur défense de ce règlement ;

ATTENDU QUE des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité ;

ATTENDU par ailleurs que la ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pétrolia de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau ;

ATTENDU QUE les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont unanimement appuyé les élus(es) de Gaspé dans leur lutte ;

ATTENDU QUE cette lutte courageuse menée par les élus(es) de la ville de Gaspé et les citoyennes et citoyens de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de déclarer notre appui inconditionnel aux élus(es) et à la population de la ville de Gaspé qui défendent ainsi leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable.

Il est aussi résolu de demander au ministre de Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau.

Il est aussi résolu de faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution.

Il est aussi résolu de faire parvenir la présente résolution aux élus(es) de la ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la Première ministre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-036

11. OMH – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013

ATTENDU QUE l'OMH (Office municipal d'habitation) de L'Avenir a adopté un budget 2013 révisé ;

ATTENDU QUE selon le budget révisé présenté, la contribution municipale de 2013 est de 850 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter le budget révisé 2013 déposé par l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-037

12. MANDAT AVOCAT – COMPTE EN SOUFFRANCE

ATTENDU QU'il y a des personnes endettées envers la municipalité qui ne peuvent être inscrits sur la liste des ventes pour non-paiement de taxes de la MRC ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remettre ses dossiers aux aviseurs légaux de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de remettre aux aviseurs légaux les dossiers des personnes endettées à la municipalité qui ne peuvent être inscrits sur la liste des ventes pour non-paiement de taxes de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-038

13. TRANSPORT SCOLAIRE – APPUI GROUPE DE PARENTS

ATTENDU QUE le transport scolaire des commissions scolaires primaires locales du territoire de la MRC de Drummond fut transféré à la Commission scolaire des Chênes suite à la fusion de 1972 ;

ATTENDU QUE les voies publiques des localités rurales ont des caractéristiques spécifiques liées aux différents agents socio-économiques qui les maintiennent et les fréquentent ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes s'est engagée à réévaluer les critères d'assignation d'accès au transport scolaire au cours de l'année 2012-2013 tout en reconduisant le transport scolaire actuel pour 2013-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de proposer que la signature d'un protocole d'entente entre les municipalités du secteur rural de la MRC et la CSDC soit conditionnelle aux recommandations soumises par un comité consultatif de transport élargi aux représentants des municipalités rurales de la MRC, aux représentants du Ministère des Transports du Québec et aux représentants de la Société d'Assurance Automobile du Québec, suite à une consultation publique où les citoyens pourront y déposer leurs rapports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2013-02-039

14. ACHAT FÉVRIER 2013

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour février 2013

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Télécommunications</u>				
02 220 00 339	Radios portatifs avec micro haut-parleur étanche à l'eau (Remplacements des radios très usagés et manquants)	590.00 \$	5	2 950.00 \$
<u>Formation</u>				
02 220 00 670	Manuels d'entraînement de l'École nationale des pompiers pour organiser les pratiques mensuelles	90.00 \$	4	360.00 \$
Total de la demande				3 310.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 3 310 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-040

15. INDEXATION SALAIRE 2013

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer les salaires des pompiers selon l'IPC 2013 selon la résolution R2012-11-259 ;

ATTENDU QUE les salaires seront ajustés selon la colonne "proposé" des tableaux suivants :

Intervention			
Postes	Salaire horaire	Indexation 2.4%	Proposé
Directeur	25 \$	25.60 \$	25.60 \$
Directeur adjoint	23 \$	23.55 \$	23.55 \$
Capitaine et Lt.	22 \$	22.53 \$	22.55 \$
Pompiers	20 \$	20.48 \$	20.50 \$
Pompiers	19 \$	19.46 \$	19.50 \$
Pompiers	18 \$	18.43 \$	18.50 \$
Pompiers	15 \$	15.36 \$	15.50 \$

Pratique			
Postes	Salaire présence	Indexation 2.4%	Proposé
Tous	15 \$	15.36 \$	15.50 \$

Garde – Main d'œuvre - Gestion			
Postes	Salaire horaire	Indexation 2.4%	Proposé
Tous	15 \$	15.36 \$	15.50 \$

Prime formation réussie			
Postes	Salaire horaire	Indexation 2.4%	Proposé
Tous	2.50 \$	2.56 \$	2.55 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'indexer les salaires des pompiers, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013, selon la colonne nommée "proposé" des tableaux remis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-041

18. EMBAUCHE SÉBASTIEN JACQUES – POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, Monsieur Luc Côté, recommande l'embauche de Monsieur Sébastien Jacques à titre de pompier volontaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'embaucher Monsieur Sébastien Jacques conditionnellement à son acceptation de se soumettre à une évaluation médicale selon les exigences du service de sécurité incendie de la municipalité ;

Il est aussi résolu que Monsieur Jacques soit en période de probation pour six mois à compter de son embauche par résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

17. DÉPÔT CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÉGL. 654-12

La directrice générale, Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement numéro 654-12 de zonage tenue le 31 janvier 2013.

18. DÉPÔT CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÉGL. 655-12

La directrice générale, Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement pour l'approbation du Règlement numéro 655-12 de lotissement tenue le 31 janvier 2013.

R 2013-02-042

19. CPTAQ – RECOMMANDATION DU CONSEIL – MONSIEUR JEAN-GUY BISAILLON

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Bisailon est propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de L'Avenir, et étant plus précisément formée des lots 8 et 8-1 du Canton de Durham.

ATTENDU QUE Monsieur Bisailon souhaite céder une partie du lot 8-1 en contrepartie du lot 8 pour inclure la grange et la remise à la résidence afin de la transformer en ferme pour utilisation agricole et ainsi faciliter la vente ;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi.

ATTENDU QU'une autorisation n'aura aucun effet sur les activités agricoles environnantes et sur leur développement ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.

ATTENDU QU'il ne résultera aucune contrainte environnementale envers les établissements de production animale d'une telle autorisation qui n'aura non plus aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu, ne portera nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et ne générera aucun effet d'entraînement.

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité de L'Avenir appuie la demande présentée par Monsieur Jean-Guy Bisailon auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à céder une partie de terrain du lot 8-1 en contrepartie du lot 8 dans le but d'incorporer la grange et la remise à la résidence.

Il est aussi résolu que la municipalité de L'Avenir confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-043

20. CONGRÈS DE LA COMBEQ – GILLES MAILLOUX

ATTENDU QUE le congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) se tiendra le 25-26 et 27 avril prochain ;

ATTENDU QUE lors du congrès, plusieurs formations sont offertes ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au congrès est de 550 \$ plus taxes applicables ;

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Mailloux, inspecteur en urbanisme, a manifesté son intérêt à assister au congrès 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'inspecteur en urbanisme, Gilles Mailloux, à s'inscrire à ce congrès et d'autoriser une dépense approximative de 1 200 \$ plus taxes qui couvrira les frais d'inscription au congrès, de déplacement, d'hébergement et de repas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-044

21. PROJET SERVICE AUTOROUTIER – MANDAT MONSIEUR MÉTIVIER, URBANISTE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite favoriser le développement sur son territoire ;

ATTENDU QU'afin de permettre un service autoroutier sur la route Ployart, la municipalité doit faire une demande à la MRC de Drummond afin qu'elle modifie son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un urbaniste afin de concevoir le dossier permettant la modification au schéma d'aménagement de la MRC pour permettre un service autoroutier sur la route Ployart ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de mandater Monsieur Jacques Métivier, urbaniste, à élaborer la demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond afin de permettre le service autoroutier sur la route Ployart.

Il est aussi résolu d'allouer un budget maximum de 1 500 \$ pour les frais d'urbaniste et que le document devra être déposé à la municipalité au maximum la première semaine d'avril 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2013-02-045

22. DEMANDE DE COMMANDITE – MADAME EMMANUELLE BAHL

Le conseiller Alain Bahl s'est retiré des délibérations.

ATTENDU QU'une demande d'appui financier a été reçue de L'Aveniroise Madame Emmanuelle Bahl, étudiante en techniques de laboratoire avec spécialisation en biotechnologie ;

ATTENDU QUE grâce à son dossier académique exemplaire, Madame Bahl a l'opportunité de faire un stage pratique d'une durée de deux mois aux laboratoires du Scripps Institution of Oceanography à San Diego en Californie où elle aura pour mission d'assister un éminent chercheur en biologie marine afin de démystifier le phénomène de bioluminescence chez certains spécimens marins;

ATTENDU QU'un tel projet engendre des frais importants ;

ATTENDU l'importance que la Municipalité de L'Avenir accorde à aider l'élite locale à poursuivre dans l'excellence et à atteindre les objectifs fixés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyée par la conseillère Karine Fleury et résolu de verser à Madame Emmanuelle Bahl une aide financière de l'ordre de 500 \$ afin de l'appuyer dans son projet de stage et par le fait même récompenser l'excellence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Alain Bahl se rassoit à la table du conseil.

R 2013-02-046

23. SUBVENTION – FONDATION L'AVENIR EN HÉRITAGE

ATTENDU QUE la Fondation L'Avenir en héritage bénéficie d'une aide monétaire via le fonds d'économie sociale pour l'embauche de deux personnes à la Maison de la culture soit un poste à temps complet dans le but de créer une permanence tel que prévu dans le plan d'affaires ;

ATTENDU QU'afin d'obtenir la subvention complète, la Fondation demande l'appui de la municipalité en lui accordant une subvention de 10 000 \$;

ATTENDU QUE la personne à l'emploi de la Maison de la Culture devra soutenir le comité des loisirs dans l'organisation de leurs activités ou tout autre organisme de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité verse une subvention de 10 000 \$ fait en trois versements pour l'embauche d'une personne à temps complet et une personne à temps partiel à la Maison de la Culture. Il est aussi résolu qu'afin d'obtenir la subvention, la personne à l'emploi de la Maison de la Culture soutienne le comité des loisirs, ou tous autres organismes de la municipalité, afin de les soutenir dans l'organisation et la réalisation de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2013-02-047

24. FONDATION L'AVENIR EN HÉRITAGE – PLAN PUBLICITAIRE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande sollicitant la participation financière de la municipalité au plan publicitaire 2013 de la Fondation L'Avenir en Héritage ;

ATTENDU QUE cette demande comporte deux factures, la première payable sur réception et la seconde payable en septembre 2013 pour un montant total de 4 000 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser une dépense de 4 000 \$ plus taxes réparti en deux versements, un maintenant et le deuxième en septembre afin de participer au plan publicitaire de la Fondation L'Avenir en Héritage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-02-048

25. LOISIRS – FABRICATION CANTINE

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de L'Avenir souhaite refaire la cantine pour le bal des Tuques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'allouer un montant de 500 \$ pour la fabrication de la cantine pour le comité des loisirs de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

26. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de janvier 2013 est remis à tous les conseillers.

27. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2013-02-049

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 35 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 mars 2013.

